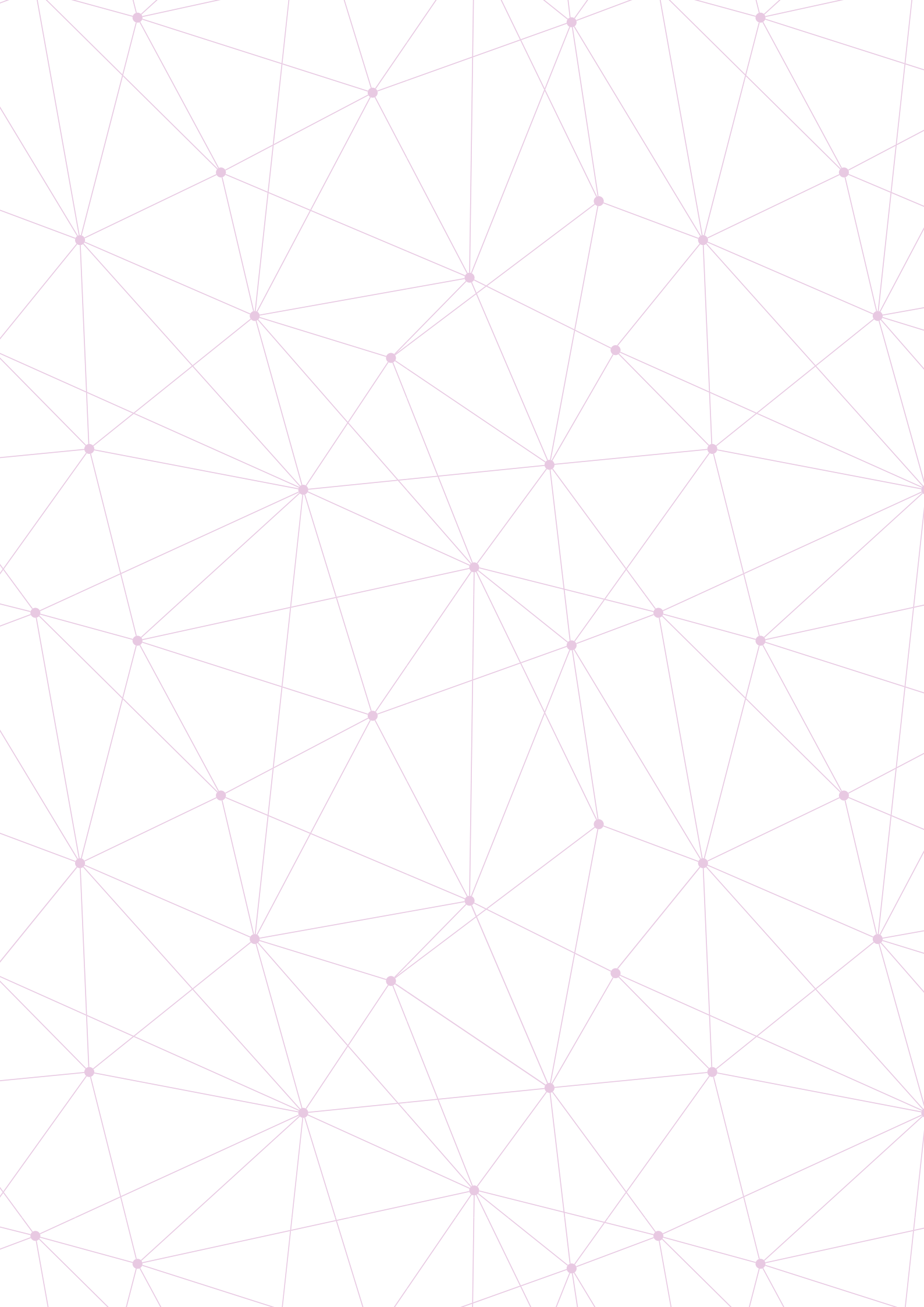


LES ENJEUX TERRITORIAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Synthèse
des travaux du bloc local
pour l'Enseignement supérieur
et la recherche
[2017 > 2020]



SOMMAIRE

4	ÉDITO
6	INTRODUCTION
8	L'ESR, ÉLÉMENT DE REDYNAMISATION DES TERRITOIRES
11	L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FACTEUR D'ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE
15	COOPÉRATIONS FRUCTUEUSES ESR-COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
17	MESURER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESR
20	CONCLUSION VERS DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES
22	ANNEXE 1. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE DES OTLE
25	ANNEXE 2. AGIR ENSEMBLE POUR DES CAMPUS DURABLES EN VILLES DURABLES



ÉDITO

La démarche inter-associations d'élus initiée en 2012/2013 visant à mieux positionner le rôle des collectivités du bloc local (villes et intercommunalités) dans le cadre de la loi Fioraso et à montrer l'ancrage des Universités sur leur territoire, s'est poursuivie entre 2014 et 2017 par une série de séminaires dont les conclusions ont été publiées au sein d'une synthèse intitulée « les enjeux territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, synthèse des travaux du bloc local pour l'enseignement supérieur et la recherche [2014 > 2017] ».

Cette démarche ne s'est jamais arrêtée. Une nouvelle convention rassemblant France urbaine, l'AdCF, l'AVUF, Villes de France et la FNAU, ouverte aux collaborations avec Régions de France, le Ministère de l'ESRI et la CPU, signée en 2017, a permis de poursuivre les travaux visant à favoriser un rapprochement entre deux mondes, universitaire et des collectivités, qui semble désormais inéluctable.

Pour cette nouvelle synthèse des travaux du réseau des collectivités ESR, menés sur la période 2017>2020, de nouveaux champs de coopération entre collectivités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont abordés : transition énergétique, formation professionnelle, etc.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se rapprochent progressivement et de manière croissante de leurs collectivités de référence, pour trouver avec elles des solutions concrètes aux enjeux du logement étudiant, de la place de l'université dans la ville, de l'accompagnement dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Parallèlement, les collectivités prennent pleinement conscience que l'université n'est pas une institution hors sol, mais bien un interlocuteur quotidien des politiques publiques locales, et même un acteur essentiel des éco-systèmes locaux. On ne peut que s'en féliciter : les coopérations entre ces deux mondes s'accroissent tous les jours pour améliorer l'action publique, mieux former les générations futures et produire des innovations pour le monde économique.

Créer et développer la familiarité entre les collectivités et l'enseignement supérieur est un enjeu de taille, que la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), en cours d'élaboration au moment de l'écriture de ces quelques lignes, doit impérativement reprendre et consolider. L'enseignement supérieur et la recherche, compétences d'Etat, font en effet depuis de nombreuses années l'objet d'incursions des collectivités locales et des régions qui viennent ajouter à l'action de l'Etat la finesse de leur connaissance des enjeux sociaux, économiques et culturels, de leur territoire.



Jean-Luc Moudenc
Président de France urbaine



Jean-Luc Rigaut
Président de l'AdCF



Catherine Vautrin
Présidente de l'AVUF



Jean Rottner
Président de la FNAU



Caroline Cayeux
Présidente de Villes de France

INTRODUCTION

Depuis 2012, une démarche inter-association d'élus travaille sur le rapprochement de l'enseignement supérieur et des collectivités et leur compréhension mutuelle, et valorise les coopérations existantes pour les essaimer dans les territoires.

Ce travail conduit par l'AVUF, l'AdCF, la Fnau et France urbaine s'est construit dans un premier temps par le besoin de positionner les collectivités territoriales dans le cadre de la loi Fioraso. Dans un second temps, cette coopération les a conduits à lancer un partenariat puis à se rapprocher de la Caisse des Dépôts, pour aboutir à la signature d'une première convention en 2014 puis d'une deuxième en 2017. Pour cette dernière, le cercle des associations de collectivités s'est élargi à Villes de France. En complément, un programme de travail a été construit avec la Conférence des Présidents d'Université. Ce partenariat, aujourd'hui avec la Banque des territoires, permet en fonction des sujets traités de faire appel à des organismes extérieurs tels que les chambres de commerce CCI France, le Cnam, Régions de France ou le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La convention 2017-2020, dont ce document fait la synthèse, a été marquée par la montée en puissance des enjeux d'équilibres, de complémentarités

et d'alliances territoriales, du rôle des villes moyennes dans le paysage de l'Enseignement supérieur par le biais du programme Action Cœur de Ville et de réflexions sur la transition énergétique.

Le partenariat se fonde sur quatre grands principes :

- **Accompagner l'implication des collectivités dans leurs compétences vie étudiante et enseignement supérieur, recherche et innovation ; en donnant une visibilité à leur action et à celles des Etablissements d'ESR (Universités, Grandes écoles, Instituts, etc.) ;**
- **Coordonner un réseau d'échanges animé par les associations rassemblant les collectivités, les agences d'urbanisme, les acteurs de l'ESR et de la formation professionnelle (CPU, CNAM), les CCI, des régions, pour partager les méthodes, croiser les regards et capitaliser les expériences autour des enjeux territoriaux de l'ESR : transition énergétique et campus durables, développement numérique, logements étudiants, innovation, transfert ;**
- **Organiser des séminaires d'échanges sur les principaux enjeux de leurs territoires entre les collectivités et les Universités ;**
- **Soutenir et construire la publication d'études et de documents de synthèse.**



Cette convention a donc permis d'organiser 10 séminaires, de stimuler des coopérations locales inédites autour de l'observation du logement étudiant ou de la mobilisation pour des campus durables en villes durables, et de publier plusieurs guides permettant ainsi d'orienter, de soutenir et d'accompagner les politiques menées par les collectivités. Cette synthèse dresse un panorama de l'ensemble des enjeux traités, des acteurs mobilisés et des solutions construites dans les territoires.

L'ESR, ÉLÉMENT DE REDYNAMISATION DES TERRITOIRES

Sur tous les territoires, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche va de pair avec le développement économique et l'attractivité. Comme relevé au cours des séminaires, le milieu universitaire constitue un grand réservoir de compétences en matière d'innovation pour le monde économique : innovation technologique, mais aussi sociale, économique et environnementale.

La France dispose de politiques publiques pour soutenir cette innovation. Au-delà des écoles, des universités, des organismes de recherche, des entreprises et des écosystèmes territoriaux, diverses aides ont été mises en place : appels à projets, financement d'entreprises innovantes et d'incubateurs, concours et aides à l'entrepreneuriat, soutien au transfert de technologie, notamment à travers les SATT (Sociétés d'accélération du transfert de technologies). Les collectivités territoriales - Régions, métropoles, communautés urbaines ou d'agglomération, communautés de communes - sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans cette politique de soutien à l'innovation, notamment en développant la porosité entre le monde de l'ESR et les entreprises. Elles soutiennent non seulement la recherche et les start-ups, mais sont aussi médiatrices par la création de lieux de rencontre entre chercheurs, universités et entreprises.

Les Régions, en lien avec les intercommunalités, s'appuient en particulier sur les CPER (Contrat de plan État-région) pour développer leur territoire et valoriser leur attractivité. Ainsi en Occitanie, qui a l'ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive en 2050, l'Université de Montpellier a bénéficié de l'Opération Campus et du CPER, avec l'engagement conjoint de la Métropole, de la Ville et de la Région.

Mobiliser la matière grise locale au service du développement économique

Les métropoles prennent leur part dans le développement de l'innovation en lien avec les ESR dans le cadre de leur politique économique. Parmi les exemples évoqués, la **Métropole de Montpellier** soutient très en amont, avec le monde académique, des projets dans des domaines tels que l'informatique, l'agroalimentaire, l'environnement ou la génétique. Ont ainsi été lancés les incubateurs Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI (Montpellier International Business Incubator). Depuis 1987, le BIC (Business Innovation Center) a accompagné plus de 600 entreprises et participé à la création de plus de 5000 emplois dans le territoire. Le territoire du Languedoc-Roussillon bénéficie aussi de la présence de la SATT AxLR dont 11 établissements de recherche sont actionnaires ainsi

que la Région et la Métropole, ce qui a permis d'investir dans une centaine de programmes d'innovation et d'en transférer une soixantaine, dont la moitié sont des start-up se développant dans le territoire.

Autre exemple, l'**agglomération grenobloise** qui accueille un nombre très important d'ingénieurs, a été identifiée, en 2013, comme l'une des cinq agglomérations au monde les plus innovantes. Cela en fait aussi une métropole attractive : plus de 5 emplois sur 10 dans l'agglomération grenobloise relèvent d'entreprises à capitaux étrangers. Pour soutenir les activités innovantes, la Métropole a mis en place deux outils importants : Minatec, un ensemble de bâtiments accueillant des formations, des ingénieurs, avec des plates-formes de recherche mutualisées ainsi qu'un lieu de conférences ; et Biopolis, lieu qui reprend le même principe, qui a ouvert ses portes sur plus de 2 000 mètres carrés à proximité du CHU Grenoble Alpes.

Chaque territoire possède sa logique propre. La **Métropole stéphanoise** a demandé aux acteurs académiques, locaux et nationaux de se structurer en communauté d'innovation. Saint-Etienne Métropole ne juge pas la qualité d'un projet mais demande à connaître les retombées économiques en termes d'emplois pour chaque euro investi. A Montpellier, la Métropole intervient également au niveau de la SATT aux côtés de la Région et accompagne les entreprises en tant qu'opérateur du Pass French Tech. Divers acteurs travaillent en complémentarité : Languedoc-Roussillon Incubator, Transferts (Agence régionale de l'innovation en Occitanie), PEPITE Languedoc-Roussillon, Synersud, fonds d'investissement ou accélérateurs comme Sprint Montpellier, Le Village (Crédit Agricole), etc. Les collaborations entre ESR et territoires peuvent prendre diverses formes. Les élèves ingénieurs de l'IMT **Mines-Alès** passent cinq semaines en mission dans les entreprises locales, « pour résoudre des problèmes spécifiques qui se posent à elles ».

Dans le **Grand Lyon**, la métropole et le monde de la recherche travaillent en synergie. L'agglomération, qui accueille plus de 155 000 étudiants et plus de 13 000 chercheurs répartis dans de nombreux laboratoires, a mis en place en 2010 un schéma de développement universitaire (SDU) qui « a permis

de poser les politiques publiques et les attentes de la métropole », en lien proche avec le monde de la recherche. Concrètement, après avoir identifié leurs besoins, les services techniques se tournent vers le monde de la recherche et formalisent leurs commandes.

Via le maillage territorial, les universités participent à l'aménagement du territoire et sont un important facteur d'attractivité. Pour les universités de proximité, il est encore plus important de s'interroger sur le lien entre la nature des enseignements et les besoins des territoires. Les universités attirent une population jeune, consommatrice et créatrice de richesse, des enseignants chercheurs qui irriguent le territoire, mais aussi de nouvelles entreprises qui bénéficient d'une main-d'œuvre bien formée, des étudiants internationaux qui portent l'image du territoire dans le monde. Dans les villes moyennes, elles favorisent le développement de logements et d'activités culturelles et sportives et permettent l'ascension sociale des jeunes. Les pôles de proximité, au-delà de leur rôle dans la dynamisation des territoires, participent pleinement à la démocratisation de l'enseignement supérieur.



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FACTEUR D'ÉGALITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE

Plus de 2,6 millions d'étudiants étaient attendus dans les établissements d'enseignement supérieur pour la rentrée universitaire 2017/2018, dont 7% au sein d'un pôle de proximité sans université de plein exercice. Ceux-ci permettent de désengorger certaines grandes universités, mais la proximité d'un pôle d'études supérieures contribue aussi souvent à réduire les inégalités sociales. Le développement des campus de proximité part du principe que les territoires sont une richesse, y compris les plus ruraux. Il s'appuie sur des politiques différenciées et sur un développement universitaire autour de la formation, de la recherche, de la vie étudiante et de l'innovation.

Les pôles d'ESR de proximité (PESP) permettent notamment à des étudiants plus modestes d'avoir accès aux études supérieures sans déménager dans une grande ville. Les taux de décrochage y sont faibles et ce sont des lieux privilégiés d'innovation pédagogique. Leur proximité avec les entreprises locales crée des dynamiques qui valorisent les acteurs locaux, facilitent l'insertion professionnelle des étudiants et les collaborations dans le cadre de transferts de technologies, à l'image de l'université de Rennes1. Cette université qui accueille 30 000 étudiants possède trois campus à Rennes mais est présente aussi à Saint-Brieuc, Lannion et Saint-Malo.

Ces pôles proposent des conditions d'études privilégiées, des services aux étudiants, de l'hébergement moins cher et des espaces ouverts intégrés aux villes. En lien avec les besoins de leurs territoires et le monde socio-économique, leur souhait est de devenir des pôles de référence en agri, agro santé et cosmétologie (Saint Malo), la photonique et les télécoms (Lannion), les matériaux fonctionnels et la santé (Saint-Brieuc), avec deux technopoles à Lannion et Saint-Brieuc mondialement reconnus. Par ailleurs, Rennes 1 développe l'innovation numérique et la cyber-sécurité, ce qui permet de décrocher et de mutualiser les compétences. Rennes 2 compte aussi 25 000 étudiants sur deux campus à Rennes et un à Saint-Brieuc. L'agglomération de Saint-Brieuc, qui regrette que les études dans son pôle soient plafonnées à Bac+3, travaille afin de définir un nouveau schéma local de développement de l'ESR en cohérence avec le schéma régional, permettant de renforcer le pôle ESR. En général, c'est le développement d'une activité de recherche, soutenue par les CPER, qui permet la création d'un deuxième cycle. La recherche semble importante pour toute implantation d'un pôle d'enseignement supérieur, même sans entrer dans la logique du classement de Shanghai.

Autre exemple de campus participant à renforcer l'enseignement de proximité parallèlement au développement économique, le campus de

Castres-Mazamet accueille 5000 étudiants, dont 50 % sont boursiers et 30% en alternance. Sa stratégie se décline sur la chimie, le numérique et la santé, qui contribuent au développement économique mis en œuvre par la collectivité au travers de sa Technopole. Ces spécialisations sont notamment en lien avec la proximité de laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques et d'une école d'ingénieurs dédiée à l'e-santé. Les acteurs économiques locaux peuvent ainsi compter sur une main-d'œuvre de qualité, en adéquation avec leurs besoins.

Des stratégies collaboratives

Le développement des pôles de proximité implique des stratégies collaboratives, dont la diversité est nécessairement à l'image de la variété de contextes de ces pôles. Tout au long des huit séminaires, des exemples en ont été présentés.

Risquant la fermeture en 2012, le pôle de Cambrai, avec moins de 1000 étudiants universitaires, a pu conserver une antenne de l'Université de Valenciennes Hainaut Cambrésis et une antenne de l'université de Lille2 grâce au soutien financier de la communauté d'agglomération dans le cadre de conventions globales d'objectifs et de moyens. Le PESP porte une double vocation : des 1^{ers} cycles assez diversifiés pour contribuer à la démocratisation et des formations spécialisées en deuxième cycle qui tiennent compte des besoins locaux et permettent de développer une attractivité bien au-delà du territoire, avec trois thèmes de spécialisation : logistique, agro-alimentaire/biologie-biotechnologies, patrimoine.

Il est important aussi d'entretenir un dialogue rapproché avec les branches professionnelles pour répondre avec agilité à leurs besoins, comme en témoigne le succès de la CU de Creusot Montceau. Après les fermetures d'usine dans les années 1980, les élus locaux et les entreprises ont tout misé sur l'innovation, et l'université a choisi de devenir un pôle d'excellence avec des pôles de recherche. C'est le travail collaboratif qui a créé la réussite de ce bassin industriel où de grands groupes sont présents - General Electric, Alstom, Safran, etc. De son côté, l'université d'Artois s'est constituée en harmonie

avec les villes proches (Lens, Béthune, Liévin, Douai) qui se sont fédérées pour porter un réseau universitaire de proximité avec des formations collant aux réalités économiques de ces territoires du bassin post minier. Sur 12 000 étudiants de l'Université d'Artois, environ 50 % sont boursiers. Le site universitaire de Roanne a figuré parmi les premiers à créer une filiale en lien avec une entreprise du domaine de la logistique hospitalière. Celle-ci a tiré bénéfice de l'activité de recherche. Le PESP roannais compte 3 000 étudiants qui représentent 9 % de la population et qui travailleront dans le bassin d'emploi local.

L'université de Clermont-Auvergne, dont 85 % des personnels et étudiants se situent dans la métropole clermontoise, comprend cinq autres sites, financés notamment grâce à des appels à projets nationaux. À l'échelle métropolitaine, les relations sont denses entre le monde universitaire, les collectivités et les entreprises sur l'ensemble des grandes missions de l'université. Afin d'adapter les cursus au territoire, l'université développe beaucoup l'apprentissage et la formation continue. Mais la grande réussite locale au niveau des IUT est d'avoir pu irriguer le territoire des villes moyennes en formation qualifiée. L'université souhaite maintenant répondre aux besoins à l'échelle des villes moins vastes, telles Thiers ou Issoire. Le Grand Anancy et l'Université Savoie Mont-Blanc – 10 000 étudiants à Chambéry et 5 000 à Anancy – travaillent aussi main dans la main, conjuguant l'excellence de la recherche – l'Université Savoie Mont-Blanc apparaît à douze reprises dans le classement de Shanghai – et ESR de proximité, bénéficiant du soutien très fort de l'agglomération, en osmose avec l'écosystème local.

Le numérique, outil de diffusion de l'enseignement

L'ESR peut s'appuyer sur le numérique pour diversifier les supports pédagogiques et pour élargir sa présence à tous les territoires, le numérique étant parfois la seule solution pour apporter l'enseignement dans les territoires les plus reculés. Mais l'enseignement à distance a besoin d'un accompagnement en présentiel, pour favoriser un ancrage local, insistent les intervenants du séminaire dédié à ce sujet au début de l'année 2020.

Le dispositif PEPITE

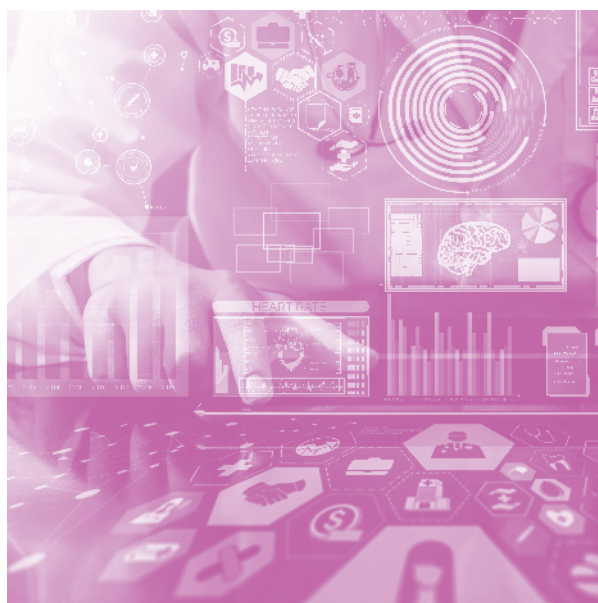
Créé en 2014, PEPITE est un réseau de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Ces 29 pôles ont pour mission de développer la culture entrepreneuriale et d'accompagner les étudiants. PEPITE incite aussi les établissements d'enseignement à mettre en place des modules d'entrepreneuriat et d'innovation dans un cadre pédagogique. Initiative annuelle, le Prix PEPITE récompense les projets d'étudiants. Après une pré-sélection de 150 projets lauréats régionaux dans les 29 PEPITE, un prix est remis aux 53 projets les plus innovants à l'échelle nationale. Enfin, le plan PEPITE a créé un statut national d'étudiant entrepreneur : l'étudiant voulant monter une entreprise pendant ses études dispose d'aménagements d'horaires lui permettant de dégager du temps pour développer son projet. Après son diplôme, l'étudiant peut continuer à bénéficier d'une couverture sociale avec une inscription en Diplôme Étudiant-Entrepreneur. Une dizaine de centres de coworking déjà ouverts dans des villes de toute taille leur permettent de travailler ensemble. Un groupe alumni pour les étudiants entrepreneurs a été créé et une réflexion est en cours afin de mettre en place un observatoire. En 2017, on dénombrait 2300 étudiants entrepreneurs en France.

A titre d'exemple, le Peel (Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine), membre du réseau national PEPITE, est financé pour un tiers par l'Université, un tiers par les collectivités territoriales et un tiers par les entreprises. Au-delà de la création d'entreprises, ces pôles permettent le développement de la culture entrepreneuriale. En 2017, 195 étudiants entrepreneurs ont obtenu le statut d'étudiant-entrepreneur et bénéficié des espaces de co-working à Metz et à Nancy. Une fondation a été créée avec six partenaires afin de développer ce programme. La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne y participe à travers le mécénat de compétences. Pour l'Université de Lorraine, « l'idée était d'avoir une formation pour l'entrepreneuriat et également de faire de l'entrepreneuriat un levier qui suscite une porosité renouvelée entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise ». Les entreprises du territoire sont associées à son fonctionnement.

Les lieux de coworking PEPITE visent à faciliter le contact des étudiants avec le monde économique. A Montpellier, ces espaces ont été installés par la Métropole et la Ville dans le bâtiment dédié à la French Tech, qui accueille également les Écoles du Numérique, le Lab'O, des entreprises, des start-up innovantes, ce qui favorise l'insertion des étudiants dans l'écosystème.

Le développement des campus connectés, mis en œuvre par les collectivités et subventionnés par l'Etat, répond aux enjeux de formation et d'emploi dans les villes éloignées d'un grand centre universitaire. Le dispositif a nécessité un investissement de 1,5 M€ pour la première vague, dont 50 000 € de subvention par lieu labellisé et une dotation de 1 000 € par étudiant pendant trois ans. Après l'obtention du Label, ces campus doivent vivre grâce aux partenariats locaux.

Après 13 premiers campus connectés labellisés en 2019, le MESRI a lancé un appel à projets via le PIA 3, doté de 25 M€, opéré par la Caisse des dépôts, pour essaimer le dispositif dans d'autres territoires. D'ici la rentrée 2022, 100 lieux sont escomptés, accueillant une quarantaine d'étudiants et dispensant 60 formations diplômantes.



Formation professionnelle et ESR : enjeux croisés

La formation professionnelle, organisée « par compétences et par parcours », trouve toute sa place dans les parcours de formation et en particulier dans les pôles de proximité. Les territoires peuvent bénéficier des formations du CNAM pour répondre à leurs besoins. Pour adapter l'offre à la demande, en particulier aux personnes moins qualifiées qui ont besoin d'accompagnement et d'orientation, cette offre, traditionnellement confiée aux entreprises, est aujourd'hui bâtie en collaboration avec les collectivités. Les Régions travaillent avec les EPCI, qui ont une connaissance plus fine des besoins des territoires, ce qui permet de développer une offre de formation publique en rapport avec les besoins économiques locaux.

Le Cnam dispose de près de 150 centres d'enseignement physiques sur l'ensemble du territoire national et le dispositif « Au Cœur des territoires » va permettre de renforcer cette présence dans les villes moyennes. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre d'un AMI auprès des villes du programme « Action Cœur de Ville ». Sur les 222 villes du plan Action Cœur de Ville, 218 abritent des formations post-bac, avec 410 000 étudiants qui représentent 16 % des étudiants du territoire national. Ces étudiants ont un poids non négligeable dans la démographie et le dynamisme de ces villes intermédiaires qui sont souvent confrontées à des phénomènes de vieillissement. Cœur de Territoire propose 55 nouveaux lieux de formation sélectionnés en 2019, mis à disposition en collaboration avec les collectivités territoriales, qui développent une pédagogie par projets.

COOPÉRATIONS FRUCTUEUSES ESR-COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les campus ancrés dans leur territoire, qui réunissent un nombre important d'étudiants, d'universitaires et de personnels, ont vocation à rayonner sur leur environnement et porter les transitions en cours dans la société. Leur effet d'exemplarité et d'entraînement est important. Depuis la loi d'autonomie en 2007, le dialogue des EESR avec les collectivités territoriales a été renforcé et ils travaillent souvent de concert sur le sujet de la transition énergétique. Dans un premier temps, un important travail a été effectué sur le parc universitaire à l'occasion de la rénovation des campus, de la réorganisation des espaces et de leur ouverture aux citoyens. La mise en place des Schémas pluriannuels de stratégie immobilière pour chaque université a accompagné ces changements. Les coopérations se sont ensuite renforcées dans le cadre de la mise en œuvre de politiques environnementales, de nouveaux services ou d'expérimentations.

La co-construction est de rigueur pour ces politiques. A **Nancy**, l'Université et la Ville sont « partenaires, co-constructeurs » d'une politique de transition énergétique à horizon 2030, notamment à travers le Coten, Comité de transition énergétique, qui réunit étudiants et chercheurs. Associés dans des groupes de travail – mobilité, urbanisme... – ils œuvrent à la mise en place d'actions qui s'appuient sur la formation, la sensibilisation, la recherche et

l'expérimentation. Une concertation publique organisée par la métropole a par exemple permis de mettre en place un nouveau tracé du tramway.

Autre expérience, l'université d'ingénieurs de **Grenoble INP-Ense3** qui travaille sur les thématiques de l'eau, de l'énergie et de l'environnement, a décidé d'impliquer les étudiants dans des projets de territoire concrets – aménagement d'une Zac, recyclage des eaux usées... Le local de l'université s'avère par ailleurs exemplaire en termes énergétiques (économies de 50 %) et en consommation d'eau (économies de 70 %). **Grenoble Alpes Métropole** a de son côté fait participer des étudiants et des universitaires pendant quatre ans dans le cadre d'une consultation pour la création de la plateforme de partage « Grenoble, Ville de demain ». **Cergy Pontoise Agglomération** développe aussi des collaborations avec les universités sous diverses formes : accueil de stagiaires, projets tutorés, conventions d'études pour la recherche, participation à des séminaires, mise en relation des entreprises et de l'université...

A **Poitiers**, Agglomération et université se sont unies pour réduire l'usage de la voiture, notamment en travaillant sur le choix du tracé des lignes de bus, la création de circuits de mobilité douce entre la ville et l'université, l'installation d'abri-vélos sur le campus, l'accompagnement de la mobilité parta-

gée... L'université porte par ailleurs un grand projet de Smart Campus, « un prototype en termes de campus du futur, de transition énergétique, écologique et numérique ». Le projet s'appuie sur le grand projet territorial Territoire d'innovation, avec un objectif « zéro carbone » à l'horizon 2040.

Dans **l'île de Nantes**, la présence de 10 000 étudiants a incité l'agglomération à travailler sur l'interconnexion des réseaux biomasse-gaz. Le raccordement du parc universitaire aux réseaux de chaleur locaux a permis d'importantes économies ainsi qu'une forte réduction des émissions de CO₂.

Changements de comportement nécessaires

La transformation énergétique n'est pas qu'une question technique, elle nécessite des changements d'usage et de comportements. La démarche « Agir ensemble » vise à sensibiliser les usagers, à générer et soutenir des alliances locales pérennes autour de la transition énergétique. Dans l'agglomération du **Grand Reims**, elle a permis de fédérer en créant des aller-retours entre individus et institutions. Les étudiants expriment globalement un souhait de changement sur des sujets tels que les jardins partagés, la mobilité, la gestion des déchets, la réduction des émissions de CO₂... et leur engagement associatif est très fort, notamment dans le cadre du Refedd (Réseau français des étudiants pour le développe-

ment durable). Les universités et les villes ont un rôle important à jouer pour les accompagner et les encourager à agir. Au-delà de l'apprentissage des éco-gestes, les manifestations organisées – jeux de rôle, mise en place d'un Tri Truck, conférences – créent du lien entre étudiants, universitaires et citoyens.

Dans le cadre d'« Agir ensemble », **l'université de Nantes** a mis aussi en place des animations et des actions de sensibilisation, avant que la métropole et le Crous n'intègrent la démarche. Plusieurs actions communes ont été lancées dans ce territoire très habité qui émet beaucoup de gaz à effet de serre : un grand débat pendant 200 jours sur la transition énergétique, un memento qui permet à chaque partenaire de présenter ses actions, organisées par thématiques, une feuille de route commune, des instances de suivi et d'évaluation, un séminaire de coopération territoriale.

A Toulouse, les étudiants interviennent dans la vie locale à travers le Conseil toulousain de la vie étudiante (CTVE) qui définit une thématique par an pour travailler en lien avec le Plan Climat Air Énergie de la Métropole.

Tous ces exemples montrent que la coopération entre les établissements et les collectivités territoriales doit passer par tous les niveaux, la collectivité territoriale, l'université, le personnel et les étudiants. Ceux-ci sont très impliqués et s'engagent facilement dans la cité.



MESURER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESR

Une meilleure connaissance des territoires, des projets, des formations, des outils... peuvent aider à conforter les mesures efficaces ou à développer de nouvelles méthodes de travail. Mais pour évaluer, il faut définir des indicateurs – sociaux, économiques, environnementaux – les analyser avec un approche territoriale. Plusieurs outils sont développés avec l'intention de mesurer par exemple l'importance de l'habitat étudiant ou les impacts économiques de l'ESR dans les territoires.

Observer l'habitat étudiant

En 2018 le MESRI prévoyait près de 3 millions d'étudiants à horizon 2025, soit 400 000 de plus qu'aujourd'hui. Où vont-ils aller, quels sont leurs besoins en logements ? Face à la diversité des usagers et des territoires et surtout à la méconnaissance de l'offre et de la demande, il est difficile de développer une offre de logements adaptée aux étudiants. Cette observation a entraîné une réflexion sur la mise en place d'un réseau national d'observatoires territoriaux de l'habitat étudiant.

Premier enjeu de ces observatoires : connaître l'offre, ses caractéristiques, sa répartition, son emplacement. Entre parc privé et social, résidences et logements en diffus, en location ou co-location,

l'offre de logements pour étudiants reste insuffisamment connue. Les acteurs en sont très divers, des associations, des bailleurs publics et privés, des particuliers, des écoles et depuis peu des foncières et des fonds d'investissement. Il faut aussi mieux connaître la demande qui elle-même a changé, avec des parcours de plus en plus diversifiés, éclatés, internationaux, et des besoins de services et d'insertion dans la cité. Pour les étudiants, le logement est également un élément de sociabilisation.

La connaissance de ces données peut permettre d'adapter l'offre à la demande. Les intervenants du séminaire « Observer pour décider » du 8 septembre 2017 ont relevé la nécessité d'un meilleur équilibre économique du parc et d'une meilleure quantification des besoins pour construire une réponse adaptée. Le parc doit aussi évoluer en termes de qualité, d'innovation architecturale, d'offre de services et de réhabilitation, et l'offre dédiée peut-être complétée par une offre dans le parc privé, l'intergénérationnel, la colocation... L'adaptation de l'offre passe aussi par de nouvelles modalités d'attribution et l'accueil d'un public plus diversifié dans les logements universitaires, afin de garantir une meilleure utilisation des équipements hors des périodes scolaires.

En matière de politiques publiques, l'observation incite à mieux penser au logement inséré dans un

projet global, dans le cadre d'une approche urbaine intégrée, introduire les données de transports et de services dans les programmes pour mieux intégrer les étudiants dans la cité. La nécessité d'une meilleure articulation des politiques publiques est également évoquée - Schémas régionaux, SDESR, PLU, PLH...

La mise en place d'observatoires territoriaux du logement étudiant a fait l'objet d'un travail détaillé suite à ce séminaire dont la démarche est précisée en annexe.

Mesurer l'impact économique de l'ESR dans les territoires

Des observations d'impact économique peuvent par ailleurs être très utiles, comme l'étude sur les impacts économiques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la métropole lilloise menée par l'Agence d'Urbanisme de Lille (115 000 étudiants lors de l'étude). L'analyse visait à objectiver la place d'une université dans son environnement et mettre en lumière ses fonctions d'employeur, de consommateur, etc. Ces travaux représentent aussi l'occasion de parler de méthodes de travail, de la gestion des ressources humaines ou du patrimoine immobilier dans tel ou tel établissement, et de faire évoluer les pratiques.

Une étude a également été réalisée pour déterminer l'impact de l'implantation de Sciences Po à Reims. La méthode a compris deux volets : recenser et analyser les dépenses pour connaître leurs effets sur les entreprises régionales ; et mesurer la consommation induite des étudiants inscrits à Sciences Po. L'étude a conclu que plus de deux tiers du budget dédié à Sciences Po a bénéficié aux entreprises de Champagne-Ardenne, et qu'un euro injecté dans le financement du campus génère 0,70 centime d'euro dans l'économie de Champagne-Ardenne.

Accompagner le développement des ESR

De nombreuses aides publiques accompagnent le développement des campus, de l'innovation et de la recherche. Des financements importants de l'enseignement supérieur et de la recherche relèvent d'une logique d'appels à projets. Dans le

cadre du PIA (Programme d'investissements d'avenir), piloté par le CGI (devenu SGPI), trois séries d'appels à projets ont été lancées à partir de 2010. Le PIA 3 de 2017, pour un montant de 10 Md€, comprend trois priorités : soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche, valoriser la recherche et accélérer la modernisation des entreprises. Il ne s'agit pas de création de nouvelles structures, mais de financement et de renforcement des structures existantes. La démarche couvre tout le continuum du transfert technologique, de la recherche collaborative aux transferts, au travers notamment des SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologie).

Créées pour maximiser l'impact des recherches académiques sur la société, les SATT, sous forme de SAS dont les actionnaires sont essentiellement publics, doivent générer leurs propres revenus. La SATT détecte l'innovation, intervient et finance pour amener l'innovation au niveau de maturité et accompagne sa mise sur le marché. Au 31 août 2016, les 14 SATT avaient détecté 7 700 projets et déposé 2 000 brevets sélectionnés, mis en adéquation avec les besoins du marché. 500 licences avaient été accordées à des entreprises et 173 start-up été créées depuis la création des SATT en 2012. L'engagement en matière de fonds de soutien représente 270 M€. Toujours dans le cadre du PIA 3, le programme « Territoires d'innovation » (anciennement Tiga) vise à soutenir des projets pour le développement économique des territoires, tandis que « Territoires d'industrie » a pour objet de favoriser la réindustrialisation en région.

Des actions sur le terrain

Autre outil qui accompagne le développement de la recherche, la **convention CIFRE** (Convention industrielle de formation par la recherche) est un dispositif porté par l'ANRT (Association nationale recherche technologie) qui permet une collaboration dans la durée entre une structure d'accueil, un doctorant et un laboratoire de recherche. Véritable outil d'aide à l'innovation, la Cifre est aussi utilisée par les collectivités locales, en particulier par les métropoles, pour confier des missions à des doctorants, dont le temps est partagé entre l'expérience sur le terrain et la recherche. A titre d'exemple, Nantes Métro-

poles a défini une contractualisation avec l'Université de Nantes pour accueillir plusieurs Cifre. L'université sélectionne des profils mis en regard des besoins de la collectivité. Dans le cadre de ces conventions, les doctorants ont travaillé durant trois ans sur la politique des espaces verts de la ville. La Cifre peut attirer des jeunes chercheurs dans les territoires et contribuer au développement des territoires plus ruraux, des PME ou des collectivités. En France, près de 1 500 Cifre sont signées chaque année. Outil spécifique de développement des Cifre en sciences humaines et sociales dans les collectivités territoriales et les associations, le dispositif « 1 000 doctorants pour les territoires » est porté par une plateforme internet de mise en relation co-construite avec des associations d'élus. L'acteur territorial doit y présenter son territoire et le projet sur lequel il espère embaucher un doctorant en Cifre. Parallèlement, les futurs doctorants et directeurs de thèse peuvent se porter candidats ou y déposer leur offre de services.

L'accompagnement passe aussi par l'exemplarité. La Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (**Popsu**) agit localement à travers le partage des connaissances et d'expériences. Portée par le Plan urbanisme construction architecture (Puca) du Ministère de la Transition écologique et

solidaire, la plateforme développe des programmes principalement cofinancés par l'Etat et les collectivités locales qui visent une meilleure connaissance partagée des territoires. L'objectif à terme est d'inspirer des méthodes et de susciter des changements aussi bien dans les territoires eux-mêmes que dans les institutions.

Sur le terrain, d'autres outils permettent d'ancrer la recherche dans la réalité territoriale, à l'image du **Forum urbain**, à Bordeaux. Créé en 2015, celui-ci a pour objectif de « fédérer les chercheurs bordelais travaillant sur les questions urbaines et de les accompagner pour les connecter au mieux aux acteurs du territoire, avec une vocation d'innovation sociale. » Il a une fonction d'ingénierie de projets, de facilitateur. De même, depuis 2015, la **Fabrique de l'Innovation à Lyon**, soutenue par la Région, les métropoles de Lyon et de Saint-Etienne et l'Etat, se traduit par un programme d'actions annuelles. L'Université et la Métropole se rejoignent sur différents champs : aménagement urbain, développement économique, attractivité du territoire..., en mettant au service des entreprises et des organisations publiques du territoire des ressources de l'université – étudiants, chercheurs, plateformes technologiques ou laboratoires de recherche.



CONCLUSION. VERS DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES

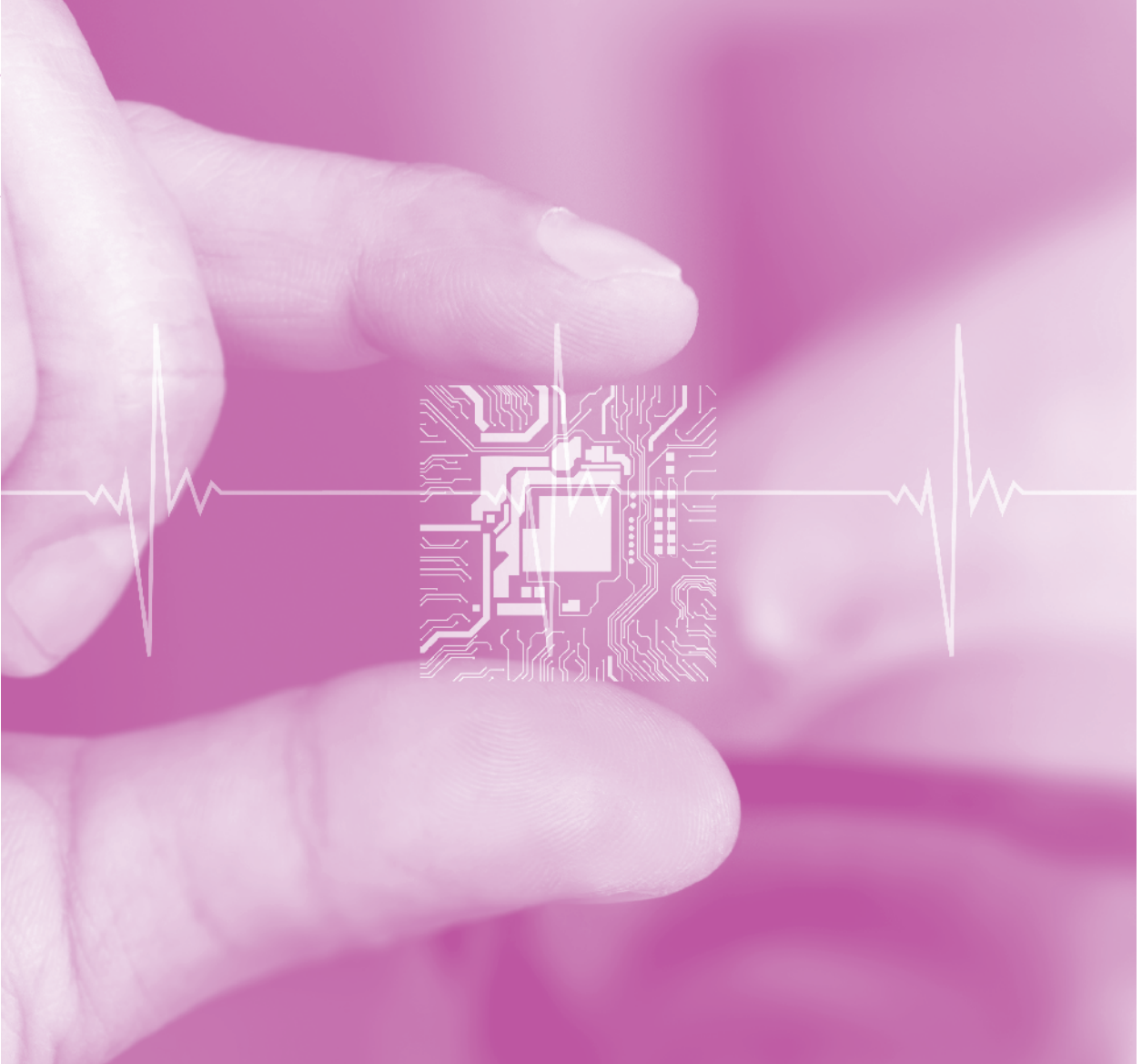
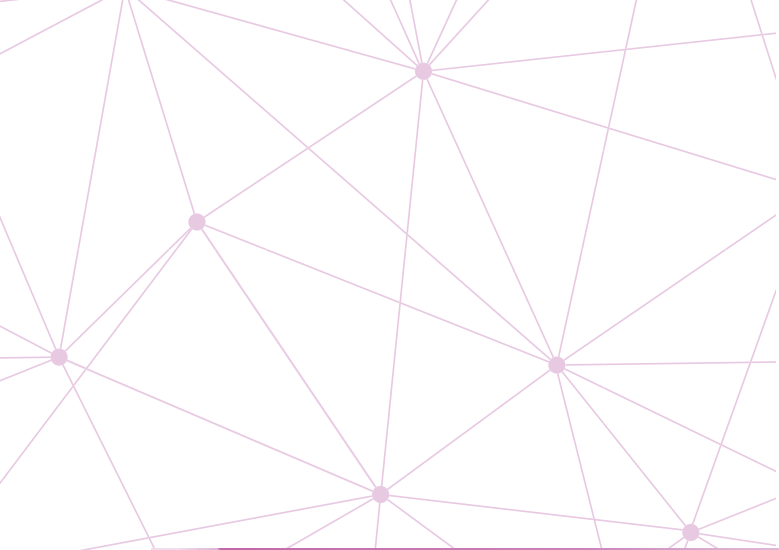
Que ce soit en matière de développement économique, de transition énergétique, de recherche et d'innovation dans l'action publique locale, tous les exemples observés au cours de ces séminaires confirment la nécessité de coopérations renforcées entre les mondes académiques et territoriaux, établissements d'ESR, collectivités locales, acteurs économiques locaux...

Des coopérations sont nécessaires entre les établissements d'ESR, qui constituent une réserve importante de compétences et d'innovation, et les acteurs territoriaux, connaisseurs du terrain, pour développer des formations répondant aux besoins des entreprises locales. Certains campus de proximité se spécialisent ainsi dans les secteurs économiques les plus développés dans leur territoire d'implantation, allant jusqu'à développer de la recherche ou de l'innovation dont bénéficient les entreprises locales. Des conventions permettant aux étudiants d'enrichir leur savoir-faire dans le cadre de missions auprès des collectivités ou des entreprises locales, le soutien des start-ups, la mise en place d'incubateurs, de lieux de rencontre entre chercheurs, universités et entreprises relèvent également de mise en commun des moyens.

De même en matière de transition énergétique, le travail collectif permet d'aller plus loin et

plus vite dans la co-construction d'une politique de transition énergétique ou la mise en place de nouveaux services de distribution d'eau, de gestion des déchets, de services de mobilité douce... En travaillant ensemble, les collectivités territoriales, les établissements d'ESR et les entreprises acquièrent une meilleure connaissance des besoins de chacun et peuvent mettre leurs moyens en commun.

Mais les coopérations sont également nécessaires entre métropoles et villes moyennes pour repenser la carte des formations universitaires avec une complémentarité intelligente. Parallèlement, des grandes villes de taille moindre gagneraient également à fonctionner en réseau avec d'autres villes de leur région, à la manière des coopérations constatées par exemple dans les pôles métropolitains. Ces complémentarités, nécessaires pour la formation initiale et continue, seraient tout aussi valides sur le plan de la recherche et de l'innovation pour lesquelles la démarche de mise en réseau est essentielle.



ANNEXE 1

Historique de la démarche des OTLE

Origine du projet

Depuis 2016, le réseau des collectivités pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche¹ travaille avec les acteurs intéressés sur le logement des étudiants. Dans ce cadre et avec les soutiens des ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la Cohésion des territoires et de la Caisse des dépôts, le réseau a mis en place une méthodologie pour initier des observatoires territoriaux du logement des étudiants. Outils d'aide à la décision, ces observatoires ont vocation à offrir une connaissance quantitative de la diversité de l'offre et des besoins, à anticiper et articuler les évolutions de l'enseignement supérieur qui auront un impact sur le logement et à créer un espace d'échange et de partage pour l'ensemble des acteurs du territoire.

A partir de ce guide méthodologie, publié en septembre 2017, le réseau a organisé un séminaire pour présenter cette méthode, identifier et mettre aux débats les différents enjeux en fonction des réalités territoriales, de l'évolution du public, de ses besoins et demandes, mais également de la diversification et l'adaptation de l'offre. Ce séminaire a également démontré l'importance de la construction de gouvernance territoriale et d'une connaissance fine de la diversité du logement des étudiants, mais également de l'écosystème qui l'entoure. Tout ce travail vise à construire des stratégies urbaines intégrées.

Au regard de l'intérêt porté par de nombreux acteurs et collectivités, le réseau ESR a lancé un Appel à manifestation d'intérêt pour permettre aux collectivités, université, Crous, agences d'urbanisme, Adil de se porter candidat et d'être

accompagné dans la création de leur observatoire partenarial. Les réponses sous la forme d'une lettre d'intention devaient présenter le territoire d'observation, l'acteur-pivot coordinateur de la démarche et les partenaires qui seront associés. Elles devaient également être cosignées par les différentes parties. Une trentaine de territoires (cf carte) s'est manifestée et a été accompagnée dans la mise en place de leur gouvernance, la recherche de leurs indicateurs et la définition de leurs objectifs partagés. La démarche mène à une labellisation pour un an, puis pour 3 ans.

Fonctionnement des observatoires

Chaque observatoire est indépendant et structure sa gouvernance et ses objectifs en fonction des réalités territoriales. Néanmoins, la méthode encourage les observatoires à se doter d'une gouvernance collégiale. Ils réunissent les collectivités territoriales, les établissements et les acteurs du logement des étudiants et de l'enseignement supérieur, les services de l'Etat, mais également tous les acteurs qui ont un intérêt et une connaissance du sujet, afin d'avoir une connaissance et une réflexion globale autour de cette problématique. Chaque structure organise en moyenne un comité de pilotage par an et plusieurs comités techniques. Afin d'appartenir à un réseau, d'avoir des points de comparaisons et d'alimenter des réflexions nationales, les observatoires alimentent à période fixes un socle d'indicateurs communs. Ces indicateurs permettent d'avoir une évaluation globale de l'offre de logement pour les étudiants tant pour l'offre dédiée que pour les logements occupés dans le parc diffus. Ils ont chacun la liberté de mesurer des publics ou des volets spécifiques comme le logement des alternants, des étudiants internationaux ou encore le lien entre logement et mobilité ou logement et précarité. Enfin ces observatoires ne produisent pas que de la donnée quantitative, ils exploitent également des enquêtes qualitatives variées.

Les résultats de ces observations permettent d'éclairer localement les politiques publiques de l'habitat et de l'enseignement supérieur, les orientations de programmation

¹ Le réseau regroupe l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), l'Association des communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau), Villes de France et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en partenariat avec la Caisse des Dépôts,

de nouvelles résidences qui figurent dans les programmes locaux de l'habitat, mais également les orientations pour diversifier l'offre.

Au travers des analyses réalisées et des échanges avec les services de l'Etat (DREAL/DDT), les territoires porteur d'OTLE contribuent au plan national 60 000 logements étudiants. Les OTLE alimentent également la base de données CLEF, outils de recensement de l'ensemble de l'offre dédiée.

Apport du réseau

Le réseau des observatoires est en construction depuis début 2019. A partir du retour d'expérience des différents observatoires sur la gouvernance et les indicateurs, la méthodologie a pu évoluer. La Fnau et l'AVUF accompagnent individuellement chaque territoire. Ils organisent également des temps d'échanges collectifs. Le premier a eu lieu en octobre 2018 avec pour objectif :

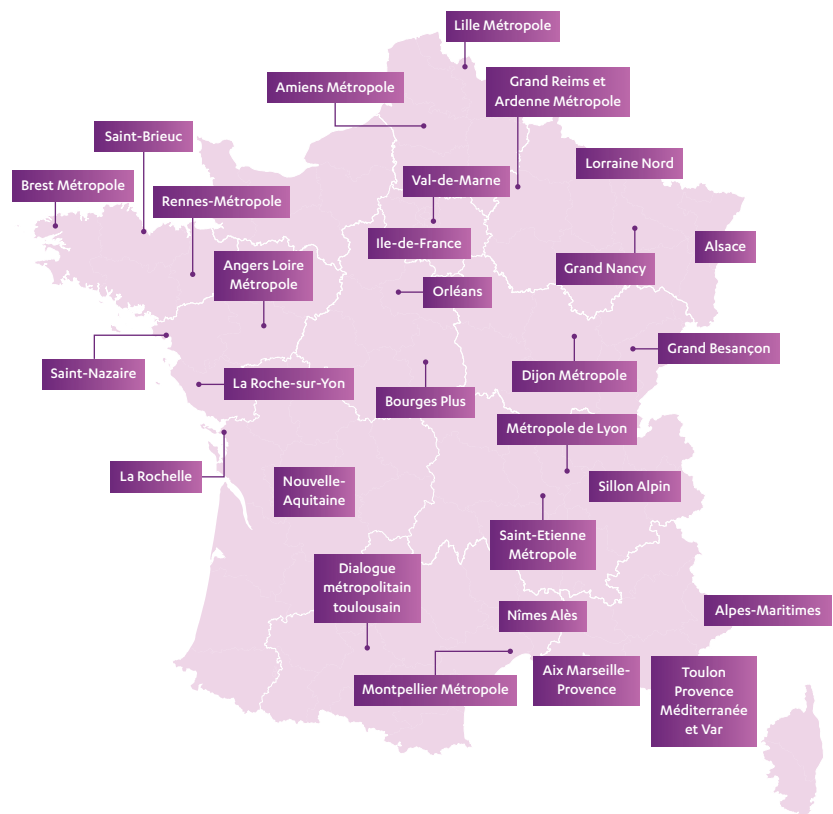
- Permettre aux territoires développant un Observatoire territorial du logement des étudiants de se rencontrer et d'échanger ;
- Permettre aux acteurs nationaux de se présenter, de comprendre les enjeux locaux et d'échanger sur leur place dans les OTLE ;
- Créer des dynamiques régionales autour de la donnée et des indicateurs et intégrer les régions dans les réflexions.

Le deuxième, en octobre 2019, a eu pour objectif de faire un bilan de la première phase de création des OTLE, c'est-à-dire la constitution d'une gouvernance et la définition

des objectifs locaux, et préparer le passage à la production. A partir de groupe de travail et de témoignages d'observatoire ayant déjà produits de l'information, nous avons pu faire évoluer la liste des indicateurs, réfléchir aux nouveaux besoins de partenariat et enrichir les productions futures.

Ces deux séminaires ont permis de préparer les OTLE aux deux phases de labellisation. La première labellisation a été attribuée par une commission composée de chercheurs, de la mission plan 60 000 rattachées aux deux ministères Enseignement supérieur et Cohésion des territoires et du réseau des collectivités ESR. Elle a examiné pour chaque candidature la gouvernance mise en place et son opérationnalité à travers un comité de pilotage déjà réuni. Il a été vérifié qu'à la suite de cette labellisation, l'observatoire était en capacité de produire de la connaissance. La

AU 30 JUIN 2020, 28 OTLE ÉTAIENT LABELLISÉS :



deuxième phase de labellisation qui permettra de valider l'OTLE pour trois ans, aura lieu fin 2020 et vérifiera la production des observatoires, leur insertion dans le réseau des OTLE (participation aux temps d'échanges, remonter des indicateurs nationaux) et les perspectives prévues pour les trois prochaines années (publication, intégration du sujet dans les futurs documents d'urbanisme, approfondissement de certains sujets, etc.).

Pour faciliter les échanges entre les différents territoires, un espace dédié avec un forum a été créé sur le site de la Fnau. En parallèle du travail des OTLE, la Fnau et l'AVUF vont coordonner deux publications pour valoriser les OTLE et les aider dans leur travail.

Perspectives

Afin de donner la possibilité aux territoires n'ayant pas répondu à la première vague d'être associés à la démarche et d'être accompagnés pour développer leur outil d'observation du logement étudiant, l'AVUF et la Fnau diffuseront un nouvel appel à manifestation d'intérêt à destination en priorité des territoires universitaires non couverts par un OTLE aujourd'hui. La réponse devra être rédigée conjointement par les acteurs à minima Collectivité, Université et Opérateur du logement étudiant du territoire. Pour chaque projet d'OTLE, une structure neutre et fédératrice devra être désignée.

Afin de faciliter la mise en place de la gouvernance et faire du partage d'expérience, chaque nouveau territoire sera associé à un OTLE de sa région ou ayant les mêmes caractéristiques territoriales.

ANNEXE 2

Agir ensemble pour des campus durables en villes durables

Depuis la 1^{re} convention avec la Caisse des Dépôt, le Tour de France Agir Ensemble, s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et d'action portant sur la thématique du développement durable. D'abord destiné à la sensibilisation des étudiants, puis, à l'ensemble de la communauté universitaire, le dispositif a progressivement incité les acteurs locaux des territoires (collectivités, établissements d'enseignement supérieur, Crous) à former ensemble des alliances pour construire leur propre déclinaison du Tour de France Agir Ensemble à une échelle locale.

Devenu « Agir Ensemble pour des campus durables en villes durables » en 2019, le dispositif s'inscrit dans la valorisation des alliances locales et des actions partagées, tout en conservant son objectif premier de stimulation de gestes écoresponsables venant amplifier l'impact des politiques de transition énergétique. Au travers de l'établissement de son label, Agir Ensemble vise ainsi à générer et soutenir des alliances locales pérennes autour de la transition énergétique, et à permettre l'émergence d'actions et de projets partagés en lien avec le développement durable.

Principe et objectifs du label et de la charte

Pour participer au dispositif Agir Ensemble 2019-2020, chaque territoire propose un plan d'actions labellisé ensuite par un comité de pilotage national composé par l'AVUF, l'ADEME, la MGEN, le Cnous, la CDC, la CPU, la CGE, en coopération avec la CASDEN et les réseaux Cirses et Refedd.

La charte de labellisation Agir Ensemble vise à définir les critères qui seront pris en compte par les membres du comité de pilotage national pour évaluer les plans d'actions.

Conformément aux enjeux portés par les réseaux nationaux fédérés autour de ce dispositif, le plan d'actions devra mettre en lumière des initiatives de coopérations en matière de développement durable au niveau local.

Une fois attribuée, la labellisation du plan d'actions permettra automatiquement au territoire :

- d'accéder à un accompagnement méthodologique pour le déploiement d'actions en collaboration avec les acteurs locaux ;
- d'accéder à la plateforme numérique de partage <https://agir-ensemble.net/> mettant à disposition des outils d'aide au déploiement d'actions et un annuaire de contact ;
- de valoriser les actions menées par les acteurs du territoire en termes de développement durable ;
- de bénéficier de la médiatisation liée au dispositif.

Critères de labellisation

Le Label AGIR ENSEMBLE est attribué aux alliances territoriales constituées par au moins une Collectivité locale, une Université, une Ecole et un Crous, élaborant conjointement un plan d'action pour mobiliser étudiants et personnels des campus sur des enjeux locaux de développement durable.

Ce plan d'action devra également répondre à une majorité des critères complémentaires énoncés ci-dessous :

1. Un plan d'actions déployé sur toute l'année, de novembre à mars, intégrant à la fois des initiatives existantes ou en projet et au moins une action nouvelle.
2. Associant un Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)
3. S'appuyant sur un des acteurs locaux des réseaux nationaux constituant le comité de pilotage national : sections départementales MGEN, associations membres

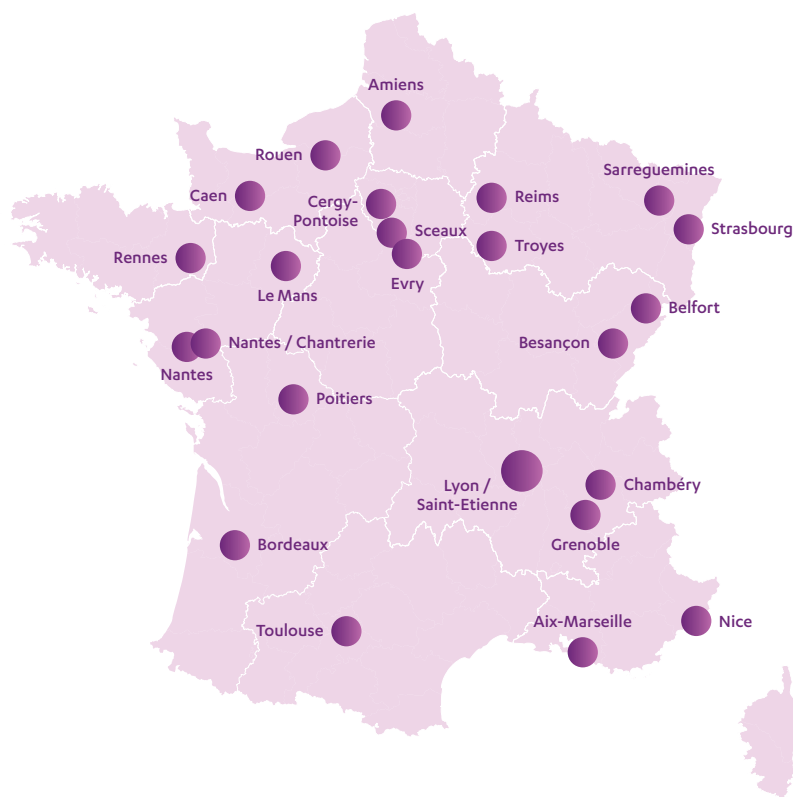
du REFEDD, ou encore les Directions Régionales de la CDC et de la CASDEN.

4. Un plan d'actions qui fasse le lien entre campus et territoire en mobilisant, en plus de la communauté universitaire, des citoyens du territoire sur des lieux publics (collectifs de citoyens, associations, riverains, etc.).
5. Avec une des actions portant sur le thème fédérateur proposée par le comité de pilotage national pour chaque année
6. Un plan d'actions intégrant un indicateur de mesure de l'impact.
7. Avec une utilisation du fruit de la collecte de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

Le plan d'actions doit être réaliste et réalisable. En ce sens, les acteurs locaux doivent tenir compte des moyens et des ressources mobilisables au sein du territoire pour mettre en œuvre les actions telles qu'elles ont été définies (mobilisation de ressources humaines suffisantes, ressources financières éventuelles si besoin, etc.). Ces ressources devront être précisées dans la partie du plan d'actions prévue à cet effet.

Pour être labellisé, le plan d'actions doit être transmis en version numérique au comité de pilotage national avant mi-octobre de chaque année.

EN 2019-20, 23 ALLIANCES TERRITORIALES ONT ÉTÉ LABELLISÉES :







● www.franceurbaine.org



● www.adcf.org



● www.avuf.net



● www.fnau.org



● www.villesdefrance.fr